



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration concernant les ressources humaines de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration.

Dans une interview avec WOXX, le directeur de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) souligne le manque de personnel au sein de l'OLAI.

Pour pouvoir garantir un système d'accueil et de prise en charge de qualité aux populations cibles, chaque agent chargé de l'encadrement devrait encadrer un maximum de 30 demandeurs d'asile. Or, il semblerait qu'en réalité, le ratio d'encadrement au sein de l'OLAI corresponde actuellement à environ 160 demandeurs d'asile par agent.

Dans la mesure où l'OLAI a déjà augmenté de plus de 50% son personnel, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration :

- Madame la Ministre, peut-elle me confirmer ces informations ?
- Dans l'affirmative, Madame la Ministre envisage-t-elle de renforcer davantage les capacités des ressources humaines de l'OLAI afin d'optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile ?
- La Ministre peut-elle me fournir des informations sur l'exécution des recommandations issues du rapport d'expertise commandité par le Ministère de l'Intégration sur le fonctionnement de l'OLAI ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Mergen
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 31 OCT. 2016

Réf. 2016/20056

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
31 OCT. 2016

Concerne : question parlementaire n° 2490 de Madame la Députée Martine Mergen.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma réponse à la question parlementaire n° 2490 de Madame la Députée Martine Mergen, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,

Corinne CAHEN

**Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 2490
de Madame la Députée Martine Mergen**

1)

Je confirme les informations telles qu'elles ont été fournies par le directeur de l'OLAI dans une interview avec WOXX.

2)

Depuis le début de la récente crise migratoire et l'afflux massif de demandeurs de protection internationale au Luxembourg, le personnel de l'OLAI a été augmenté de 28 unités. Au vu de l'afflux continu de demandeurs de protection internationale et dans le but d'optimiser la prise en charge de ces demandeurs, un nouveau renforcement des effectifs est nécessaire et la demande afférente est en cours.

3)

Les recommandations faites dans le contexte du rapport d'audit de 2014 ont eu trait essentiellement à la gouvernance et à l'organisation interne de l'OLAI.

Ainsi, une nouvelle structuration et un organigramme ont été mis en place ; dans ce contexte, les rôles et les responsabilités des services et du personnel ont fait l'objet d'une analyse et d'une documentation. La mise en oeuvre des réformes dans la Fonction publique, qui implique la définition d'un programme de travail ainsi que la mise en place d'un système d'appréciation des performances professionnelles des collaborateurs, est en cours à l'OLAI.

Une stratégie de communication interne et externe a été élaborée et est mise en oeuvre par un service spécifique créé au sein de l'OLAI.

Le processus de documentation de l'ensemble des procédures internes fait partie des tâches récurrentes de l'OLAI.